

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LOUATRE.

Séance du 14 SEPTEMBRE 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
06/09/2020

Date d'affichage
05/10/2020

2020-09-03

Objet de la Délibération

MODALITE D'UTILISATION DU  
BROYEUR A VEGETAUX

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et le 14 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christelle JULLIEN, Maire.

Présents : Messieurs Eric HERMANS, Jean-Pierre PLOUCHARD, Anselme MAURICE, Gilles CURCHOD, Philippe LEFEVRE,  
Mesdames Annie VANCAUWENBERGE, Catherine LEFORT,  
Nadia MARTIN, Josiane POISSINGER, Christelle JULLIEN.

Absent : M. Patrick GRYPONPREZ

Mme Annie VANCAUWENBERGE a été nommée secrétaire.

Suite à l'exposé de Mme Christelle JULLIEN concernant l'achat du broyeur à végétaux, il convient de définir les modalités d'utilisation par les habitants de la commune. Il a été décidé de prendre les modalités suivantes concernant son utilisation :

- 10,00 € par utilisation limitée à une demi-heure pour l'utilisation du broyeur avec récupération du paillis
- 5,00 € par utilisation limitée à une demie-heure pour l'utilisation du broyeur sans récupération du paillis
- Achat du paillis – 50 litres soit 1 sac – 5,00 € (selon disponibilité)
- Consigne des sacs : 1,00 €

Le Maire,  
Christelle JULLIEN.

*P/O Annie Vancauwenberge*



Accusé de réception en préfecture  
002-210204186-20200914-2020-09-  
03-DE  
Date de réception préfecture :